

L. J. E. SERVAIS

JUSTIFICATIONS

CONTRE LES ATTAQUES  
AU SUJET DU TRAITÉ  
DU 11 JUIN 1872

J'ai été, en 1872, l'objet de vives attaques au sujet de la conclusion du traité du 11 juin, qui cède au Gouvernement allemand l'exploitation des chemins de fer Guillaume-Luxembourg; des brochures furent publiées contre moi, différents journaux dans de nombreux articles signalèrent mes méfaits : j'aurais dirigé les négociations avec l'Allemagne en employant des manœuvres propres à influencer les élections afin de pouvoir conserver ma position ; j'aurais soutenu des combinaisons qui n'avaient d'autre but que de favoriser mes intérêts pécuniaires ; j'aurais surtout agi d'une manière odieuse envers M. Jurion, parce que j'avais des rancunes contre sa personne et que je craignais en lui un rival qui pourrait être appelé à me remplacer ; je ne parle pas d'autres péchés très nombreux qui m'étaient reprochés.

J'ai eu l'occasion de me défendre quelquefois à la Chambre ; mais je n'ai pas employé les arguments les plus péremptoirs qui étaient à ma disposition. Pour des considérations qu'il est inutile d'expliquer, je n'ai pas voulu révéler certains faits que mes détracteurs avaient laissé ignorer et qui auraient anéanti du coup tout l'échafaudage de leurs accusations ; je n'ai pas communiqué à la Chambre les pièces qui les mentionnaient. Je pouvais en agir ainsi, parce que ceux qui m'attaquaient ne produisaient aucun effet sur l'opinion publique ; je devais me réserver cependant de faire valoir mes moyens en temps opportun.

Le moment est arrivé où je puis sans inconvénient faire connaître toute la vérité. Je me décide à m'expliquer, parce que dans

des publications des derniers jours on revient sur mes actes de 1872 d'une façon qui indique l'intention de reprendre d'anciennes allégations. Je ne puis me taire, puisque je dois craindre que ces allégations, de nouveau répétées, ne produisent plus d'effet que lorsqu'elles furent avancées pour la première fois, quand tout le monde pouvait les apprécier, alors que les événements étaient récents.

Je remplirai ma tâche en exposant les faits sans les accompagner de grands commentaires. Je rappellerai mes rapports avec les négociateurs, la position que M. Jurion a prise parmi ses collègues; je reproduirai surtout des pièces non connues, qui répandent le plus grand jour sur la question des intentions par lesquelles chacun a été guidé. Je ne m'occuperai pas des circonstances qui se rattachent à la discussion du traité; elles n'offrent aucun intérêt en présence de mes explications, qui devront faire reconnaître par les plus prévenus que la cause est entendue.

J'entre en matière.

Tout le monde connaît l'attitude que le Gouvernement luxembourgeois a prise, lorsque son consentement a été demandé à l'exploitation des chemins de fer Guillaume-Luxembourg par le Gouvernement allemand; on sait qu'il a longtemps résisté à cette demande, qui lui paraissait contraire à notre indépendance et à notre neutralité, et qu'il n'a rien négligé pour obtenir qu'une compagnie succédât à l'Est plutôt qu'un État étranger.

Personne ne paraissait plus que M. Jurion partager les convictions du Gouvernement. On pensa donc à lui pour l'adjoindre à M. Fœhr, notre chargé d'affaires, lorsqu'on se décida, après la réception de la dépêche de M. Delbruck du 17 février, à envoyer des négociateurs à Berlin pour conclure un arrangement; on remplaça même, sur sa demande, le troisième négociateur qu'on avait en vue, dont les opinions semblaient favorables à des concessions.

Je communiquai aux négociateurs le dossier de l'affaire, les instructions auxquelles ils avaient à se conformer, ainsi que le projet de convention à conclure, le cas échéant. Ils me restituèrent toutes les pièces sans faire aucune objection contre ma manière d'envisager l'objet de la mission; M. Jurion ne me dit pas ce qu'il

a avancé plus tard dans un écrit que j'ai eu sous les yeux, qu'il n'avait pas eu le temps d'examiner le projet de convention. S'il m'avait fait cette déclaration, je l'aurais certainement engagé à différer son voyage, qui ne devait pas être entrepris à jour fixe ; il me fallait évidemment la certitude qu'il était d'accord avec moi.

Dans les conférences que les négociateurs et les membres du Gouvernement eurent avec le Prince-Lieutenant du Roi, l'entente la plus complète se manifesta sur tous les points. M. Jurion parut plus décidé que je ne l'étais moi-même, à continuer une résistance obstinée à la prétention du Gouvernement allemand d'exploiter les chemins de fer Guillaume-Luxembourg. Il partit de Luxembourg un jour avant ses collègues, parce qu'il voulait s'arrêter à Cologne, me laissant convaincu qu'il était déterminé à suivre les instructions qui lui recommandaient de faire tous les efforts pour que l'exploitation de nos chemins de fer pût être faite par une compagnie. Mais dès son départ arriva un fait qui me donna des inquiétudes. Deux journaux de Luxembourg, le Wort et la Luxemburger Zeitung, donnèrent dans les mêmes termes la nouvelle que M. Jurion était chargé des négociations avec l'Allemagne et que MM. Ulveling et Fœhr lui étaient adjoints pour l'assister ; cette nouvelle fut annoncée dans des télégrammes publiés par des journaux de Bruxelles, notamment par l'Indépendance, l'Écho du Parlement et l'Etoile ; dans ces télégrammes on disait que MM. Ulveling et Fœhr étaient attachés à M. Jurion comme *ad latus*. Je devais être d'autant plus étonné de ces publications, qui venaient évidemment de la même source, que je n'avais pas dit un mot à personne d'où l'on aurait pu inférer que j'aurais voulu, ce que je n'avais d'ailleurs pas le droit de faire, attribuer à un membre du Gouvernement une position subordonnée ; bien au contraire, en informant M. Delbruck, par ma dépêche du 15 mars, de la nomination des trois négociateurs, je citai d'abord M. Ulveling. MM. Ulveling et Fœhr, en voyant le rôle secondaire qu'on leur attribuait, ne furent pas moins impressionnés que moi. Je leur dis : cela commence mal.

Les négociateurs arrivèrent à Berlin le 17 mars ; ils auraient immédiatement reconnu la prépondérance de M. Jurion en le nommant leur président, notamment à cause de sa qualité de président du Conseil d'État. Je fus informé, pour la première fois,

du fait par une brochure que M. Jurion publia immédiatement après son retour, remarquable surtout par ses conclusions qui me recommandent l'honnêteté. Cela me parut étrange. Un membre du Gouvernement qui fait partie d'une commission en est le président ; il ne lui appartient pas de céder la présidence à autrui, puisqu'il abdiquerait sa qualité. Il ne sied à personne d'ailleurs d'avoir la prétention de le supplanter. De plus, M. Jurion n'était plus président du Conseil d'État, lorsqu'il a commencé à remplir sa mission ; le 18 mars, son mandat expirait. Les renseignements que je pris ne confirment pas son allégation. L'idée ne me vint au surplus pas de traiter M. Jurion comme président. J'adressai toutes les dépêches à M. Ulveling, qui ne me demanda jamais de les faire parvenir à son collègue. J'insiste sur cette présidence, chimérique ou non, parce qu'elle est en rapport avec la situation que je présumais.

A Berlin, les négociateurs se mirent en relation avec les autorités allemandes et diverses notabilités ; toutefois, je dois faire observer que, s'ils virent le ministre d'Autriche, dont le Gouvernement, consulté précédemment, avait déclaré qu'il ne voyait pas d'objection à faire contre la demande de l'Allemagne, ils ne virent pas le ministre de Russie, que le Prince-Lieutenant du Roi leur avait déclaré être chargé de soutenir leurs efforts ; ils ne virent pas non plus M. Bleichröder, banquier, ami de M. de Bismarck, qui leur avait fait exprimer deux fois, par M. le baron Nothomb, ministre de Belgique, le désir de les entretenir. Nous verrons plus loin la gravité de la détermination qui fut prise sous ce dernier rapport.

Je reçus différents rapports indiquant les démarches auxquelles les négociateurs se livraient, les renseignements qui leur étaient fournis ; ces rapports étaient tous défavorables à la réalisation de nos projets ; dans l'un d'eux, il est question de paroles prononcées par M. le baron Nothomb à l'appui de l'exploitation du Guillaume-Luxembourg par l'État allemand, mais il n'y est rien dit de la visite que M. Bleichröder désirait recevoir, ce qui aurait été pour moi une information du plus grand prix. Parmi les rapports, celui du 23 mars qui rend compte d'une conversation avec M. Bruggmann, mérite surtout d'être signalé ; il a fait beaucoup de bruit

dans les journaux auxquels il a été communiqué sous le titre de protocole, et de même dans la Chambre ; c'est une pièce qui mériterait réellement un commentaire : n'en disons autre chose, si ce n'est qu'on s'est bien fourvoyé en voulant en faire usage contre moi.

La correspondance particulière adressée au représentant du Souverain par M. Jurion, non certes conformément aux vraies pratiques constitutionnelles, fait ressortir, autant que les rapports parvenus au Gouvernement, la difficulté d'obtenir des concessions de l'Allemagne.

Pendant que nous recevions de Berlin de fâcheux avis, une communication arrivée de Bruxelles ranimait toutes nos espérances. Pour faire comprendre l'importance de cette communication, je dois rapporter d'autres renseignements, venus antérieurement de la même source.

Le Gouvernement avait à Bruxelles un correspondant tout dévoué aux intérêts du pays, dans lequel il avait une grande confiance. Le 19 janvier 1872, pendant que des bruits du même genre étaient répandus par différents journaux, ce correspondant m'informa, par dépêche télégraphique, qu'il était possible de faire exploiter nos chemins de fer par une Compagnie Luxembourgeoise. Le 20 janvier il me manda : « Les ouvertures qui m'ont été faites sont des plus sérieuses et des plus dignes d'attention. Les capitalistes qui voudraient se mettre à la tête de cette entreprise sont allemands, il est vrai ; mais comme la Compagnie deviendrait luxembourgeoise, que des Luxembourgeois entreraient dans le conseil d'administration et que le Gouvernement grand-ducal prendrait toutes les garanties, j'ai pensé que cette considération était secondaire et que les ouvertures méritaient d'être accueillies, d'autant plus qu'on m'a fait entendre que cette combinaison obtiendrait le consentement du Gouvernement allemand, qui désire sans doute, autant que le Gouvernement luxembourgeois, sortir de l'impasse dans laquelle la question des chemins de fer du Grand-Duché se trouve actuellement. Je sais de bonne source que le mauvais vouloir du Gouvernement, à l'égard d'une Compagnie étrangère qui tenterait l'exploitation de nos lignes, rendrait cette exploitation impossible. »

Le 3 mars, le même correspondant m'écrivit encore : « Je vous

» adresse ces lignes confidentielles. Elles pourront exercer quel-  
 » que influence sur votre décision, si vous n'avez pas encore traité  
 » avec la Prusse pour l'exploitation de nos voies ferrées. Je n'ai pas  
 » donné signe de vie depuis la réception des documents que je vous  
 » ai demandés, la combinaison dont j'étais l'intermédiaire, n'ayant  
 » pas fait un pas depuis un certain discours tenu à la Chambre lu-  
 » xembourgeoise. Cette combinaison émanait de M. de Bismarck  
 » lui-même, et c'est M. Bleichröder, le grand banquier de Berlin et  
 » l'ami particulier du chancelier qui avait été chargé de prendre l'i-  
 » nitiative. Prévoyant qu'une entente avec le Gouvernement grand-  
 » ducal serait difficile, si non impossible, et redoutant de brutaliser  
 » un petit pays inoffensif ou d'employer les moyens coercitifs pour  
 » l'amener à composition, le chancelier aura pensé que le même  
 » résultat pourra être atteint, tout en donnant satisfaction au Lu-  
 » xembourg; et c'est probablement dans ces intentions qu'il conçut  
 » le projet de créer une compagnie luxembourgeoise avec des capi-  
 » taux allemands. Si par là il ne pouvait pas peser directement sur  
 » le pays, il avait au moins la certitude qu'aucun intérêt hostile à  
 » l'Allemagne ne s'introduirait dans l'exploitation de nos lignes  
 » ferrées. Je suppose que cette combinaison aura été abandonnée à  
 » Berlin, lorsqu'on sut qu'une immixtion plus directe pourrait être  
 » obtenue, et c'est alors que des ouvertures directes furent faites  
 » au Gouvernement luxembourgeois. Quelles que soient les garan-  
 » ties que le Gouvernement allemand voudrait donner au Luxem-  
 » bourg, je considère que l'exploitation de nos chemins de fer par  
 » la Betriebscommission ou par une Compagnie allemande quel-  
 » conque serait un grand malheur pour notre pays et un achemi-  
 » nement lent, mais certain, vers l'Allemagne. Puisqu'à défaut de  
 » mieux le chancelier se serait contenté d'une Compagnie luxem-  
 » bourgeoise dans les conditions précitées, pourquoi ne s'en con-  
 » tenterait-il pas encore, s'il voyait que la Chambre luxembour-  
 » geoise s'oppose catégoriquement à toute autre combinaison? Je  
 » vous prie de tenir le secret le plus absolu sur ce que je viens de  
 » vous écrire. »

Je vis le correspondant, il me confirma le contenu de ses lettres,  
 sans cependant me faire connaître son confident, que je crus, à  
 tort cependant, être M. Brugmann, parce que celui-ci m'avait

parlé de M. Bleichröder. Après les explications que je reçus, je pensais que les chances pour la réalisation de la combinaison dont j'avais été informé n'existaient plus.

Cependant le 21 mars arriva de Bruxelles un télégramme qui m'apportait la bonne nouvelle dont j'ai parlé plus haut; il portait : « Reprise correspondance Bleichröder. Chancellerie favorablement disposée. Recommandez délégués tenir ferme près d'elle. »

Je télégraphiai immédiatement à Berlin : « 21 mars. D'après renseignements donnés, correspondance pour constitution société allemande est reprise à Bruxelles. Insistez ». Le nom du correspondant est dans le télégramme.

J'ai déjà rapporté des choses étranges; ce qui va suivre, l'est davantage encore.

Nos négociateurs ont connu, avant leur départ, les informations que m'avaient données le correspondant de Bruxelles, soit par les lettres de celui-ci qui se trouvaient parmi les pièces du dossier dont il leur a été donné communication, soit par les entretiens que j'ai eus avec eux. Ce point est d'ailleurs constaté par une lettre de l'un d'eux, du 20 mars.

Mon télégramme du 21 mars ne produisit aucun effet; il ne déterminait pas même nos négociateurs à demander ou à attendre d'ultérieurs renseignements. Sans me prévenir, ils acceptèrent, le 23, l'exploitation des chemins de fer Guillaume-Luxembourg par le Gouvernement allemand; le 25 seulement j'eus connaissance de cet acte grave par le rapport qu'ils m'adressèrent; ce jour même arrivait de Berlin la copie de la lettre que j'avais reçue le 23 du correspondant de Bruxelles, par laquelle son télégramme du 21 était expliqué. La nouvelle donnée par le rapport du 23 ne pouvait pas être plus inattendue, elle nous parut incroyable. Nous pensions que nous pouvions avoir mal compris ce qui nous avait été écrit, que l'acceptation qu'on annonçait n'était sans doute pas telle qu'il n'y eût pas moyen d'y revenir. Je télégraphiai donc : « 25 mars : Reçu aujourd'hui dépêche du 23. Avez-vous accepté ou déclaré simplement référer et réserver entente sur conditions? » Je reçus la réponse suivante : « 25 mars. Avons accepté en principe sur points indiqués dans rapports; hommes occupés à traiter conditions. »



C'était donc fini. L'exploitation des chemins de fer Guillaume-Luxembourg était admise purement et simplement dès le sixième jour que nos négociateurs étaient arrivés à Berlin, malgré leurs instructions d'après lesquelles ils devaient faire tous leurs efforts pour empêcher ce résultat, malgré la dépêche du 21 mars qui leur recommandait d'insister; malgré toutes les circonstances qui devaient les déterminer à ne pas agir avec précipitation, s'ils poursuivaient le même but que le Gouvernement. Je parle des négociateurs; mais je dois déclarer que je fais entre eux une grande différence. Je dirai plus loin pourquoi.

A la réception de la dépêche du 25 mars, je ne fus d'abord pas attentif à la phrase portant : « sommes occupés à traiter conditions »; elle me frappa bientôt; je pensai qu'elle pouvait bien indiquer l'intention de modifier le projet de convention que j'avais remis aux négociateurs, dans un sens qui ne répondait pas à celui des dispositions qui y étaient contenues; je télégraphiai donc le 26 : « Recevez lettre contenant instructions; ne faites rien avant réception. »

Je ne m'étais pas trompé dans mes prévisions. Quelques heures avant la remise de ma dépêche du 26, qui eut lieu à trois heures, un projet de traité avait été déposé à la Chancellerie allemande, qui différerait, tant sous le rapport de la forme que sous le rapport du fond, de celui que leurs instructions obligeaient les négociateurs à soumettre au Gouvernement allemand. Ils agirent sans avoir jamais par un mot indiqué leurs intentions, sans savoir si leurs idées étaient approuvées ou non.

Le télégramme du 26 ne fit pas plus d'effet que celui du 21. On pouvait parfaitement, à sa réception, retirer le projet déposé pour y faire les changements que les instructions annoncées pouvaient exiger; on ne le fit pas.

Le 28 mars, je reçus communication du projet qu'on avait communiqué au Gouvernement allemand. Mes collègues et moi, nous fûmes consternés quand nous reconnûmes non seulement qu'il différerait de celui qui avait eu l'approbation du Gouvernement, mais qu'il ne stipulait pas même les garanties que, dans l'intérêt du pays, il avait semblé nécessaire de chercher à sauvegarder;

nous nous demandions si le mal n'était pas irréparable. Je donnai ma démission, ne pouvant plus répondre de rien.

Le consentement tout à fait inexplicable donné à l'exploitation de nos chemins de fer par le Gouvernement allemand était suivi d'un autre acte de la plus grande gravité, également posé avec une précipitation injustifiable, contrairement aux instructions les plus formelles, et maintenu malgré la volonté du Gouvernement. Le Gouvernement ne pouvait plus avoir confiance, il ne pouvait plus se dispenser de prendre les mesures nécessaires pour que ses intentions fussent respectées. J'expédiai donc le 28 mars le télégramme suivant : « Après avoir conféré, n'approuvons pas votre projet de convention. Je demande accusé de réception. » M. Sallentiny, mon collègue, fut envoyé en même temps à Berlin pour s'assurer de l'exactitude des renseignements reçus de Bruxelles, pour reprendre, si possible, les négociations sur la base de la constitution d'une Société; il fut chargé en outre de rappeler M. Jurion, du consentement exprès du Lieutenant du Roi. Les deux autres négociateurs ne furent pas rappelés. Leur rappel eût pu rendre la situation difficile par rapport à l'Allemagne; il ne paraissait pas nécessaire pour que le retour de faits du genre de ceux qui s'étaient passés fût prévenu. Cette manière de voir se justifie facilement. M. Jurion, dans toutes les positions qu'il a occupées, n'a jamais accepté les instructions d'autrui, il a l'habitude de suivre ses propres inspirations; cela lui est arrivé notamment dans une mission qu'il a remplie sous le Gouvernement présidé par M. Simons, avec lequel il a eu pour ce motif un désaccord qui a amené sa démission; il est porté aussi à dominer ceux avec lesquels il a des rapports, ce que personne ne lui a plus amèrement reproché que ses amis d'aujourd'hui; M. Gellé disait déjà de lui qu'il était absorbant. On ne peut rien dire de semblable de ses collègues, hommes de talent, mais modestes et conciliants, dont l'un a si fidèlement et avec une si courageuse obstination défendu, conformément à ses instructions, notre terrain à Berlin. M. Jurion a d'ailleurs, par ses actes, fait naître l'opinion qu'il est le principal auteur des déterminations prises pendant sa mission. Cette correspondance avec le représentant du Souverain en dehors du Gouvernement, n'est-elle pas un aveu à cet égard; sa brochure

n'en est-elle pas encore une preuve à chacune de ses pages ; ce titre de président qu'il revendique, ce rôle secondaire qu'il attribue à ses collègues, cette condamnation qu'il prononce de tout ce qui a été fait après qu'il ne prit plus part aux négociations, ne donnent-ils pas la conviction que le Gouvernement a bien apprécié les choses ?

M. Jurion s'est posé en victime et s'est plaint dans sa brochure d'avoir été l'objet d'une mesure arbitraire, non sans se livrer à de vives récriminations contre d'autres. Il a prétendu qu'il n'y avait rien à lui reprocher, puisqu'il avait la certitude que la proposition pour la constitution d'une société qui aurait été chargée de l'exploitation des chemins de fer Guillaume-Luxembourg, n'aurait pas été agréée par le Gouvernement allemand. Il s'est rendu sa tâche excessivement facile en ne mentionnant aucun des actes qu'il savait avoir motivé la détermination prise contre lui. Faut-il dire que si M. Jurion avait la conviction qu'il a alléguée, il ne pouvait pas se dispenser de remplir son mandat tel qu'il lui avait été confié, ou qu'il ne devait pas l'accepter ; que comme mandataire encore il devait suivre les instructions qui lui ont été transmises pendant les négociations et surtout celles qui étaient fondées sur des faits nouveaux ; qu'il ne lui appartenait dans aucun cas de substituer au projet de traité du Gouvernement un autre, sans se mettre d'accord avec ce dernier, ni de prendre sur lui de décider avec une hâte téméraire des questions du plus haut intérêt, qui attiraient toute la sollicitude du Souverain et avaient toujours été soumises à son approbation. Nous allons voir au surplus combien est grande la responsabilité qu'il a prise sur lui, en passant outre sans tenir compte ni de ses instructions, ni des renseignements venus de Bruxelles.

Après le départ de M. Salentiny pour Berlin, je dus tâcher de lui fournir les données positives qui pussent le guider dans les démarches qu'il avait à faire. J'écrivis donc le 1<sup>er</sup> avril au correspondant de Bruxelles : « Par votre lettre du 21 mars, vous m'avez » informé que M. de Bismarck était favorablement disposé pour » l'exploitation de nos chemins de fer par une compagnie formée » d'éléments allemands ; tout en admettant que votre information » est bien fondée, je viens vous prier de me faire connaître les cir-

» constances dont elle résulte; j'ai le plus grand intérêt à avoir à  
 » cet égard des données précises. »

Le correspondant me répondit le 3 avril: « Je suis en possession  
 » de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire avant-hier.  
 » La personne à laquelle était adressée la lettre de M. Bleichröder  
 » est malheureusement partie ce matin pour Paris, ce qui m'em-  
 » pêche de vous transmettre sa lettre; mais elle reviendra samedi  
 » et j'espère qu'elle ne verra pas d'inconvénient à me la confier  
 » pour quelques jours. Sans que le nom de M. de Bismarck y soit  
 » mentionné, l'auteur y parle de dispositions favorables à l'accueil  
 » de notre projet. M. le baron Nothomb doit être au courant de  
 » ces dispositions, puisqu'il s'était abouché avec M. de Bleich-  
 » röder et qu'il devait le mettre en rapport avec nos délégués,  
 » entrevue qui n'avait plus de raison d'être après l'acceptation de  
 » la Betriebscommission. »

Je crois pouvoir désigner sans inconvénient la personne dont il  
 est question dans cette lettre. C'est M. Mendel, banquier à Bru-  
 xelles, le même qui a été intéressé plus tard dans la société qui  
 s'était formée pour l'exploitation de la ligne du Grand-Luxem-  
 bourg belge. M. Mendel m'a lui-même confirmé l'existence du  
 projet d'une société qui devait entreprendre, du consentement du  
 Gouvernement allemand, l'exploitation des chemins de fer Guil-  
 laume-Luxembourg.

Le 4 avril je reçus la dépêche suivante de Bruxelles: « Lettre  
 » partie ce matin; obtiendrez information chez M. Nothomb ou chez  
 » M. Bleichröder même; lettre vous renseignera. »

Voici la lettre annoncée dans la dépêche qui précède: « La  
 » personne en question est de retour de Paris, mais elle se refuse,  
 » en présence du fait accompli, à créer des désagréments à M.  
 » Bleichröder par la remise de sa lettre. Comme j'ai lu la lettre  
 » d'un bout à l'autre, je garantis que les dispositions favorables  
 » auxquelles vous faisiez allusion, y sont clairement indiquées. »

La combinaison Bleichröder avait l'assentiment de M. de Bis-  
 marck, j'en suis convaincu; je dirai même plus, elle a été sug-  
 gérée par lui. M. Bleichröder s'était attendu à voir nos délégués  
 le lendemain de leur arrivée à Berlin, et le baron Nothomb n'avait  
 épargné aucun effort pour les mettre en rapport avec lui.

Une lettre postérieure du célèbre financier dit : « Trotz wiederholter Bemühungen von Baron Nothomb habe ich die Herren nicht zu sehen bekommen. Je ne puis donc que vous engager de nouveau à demander des renseignements auprès du baron. »

Les renseignements fournis par cette lettre indiquent certainement qu'ils venaient d'une personne qui était bien informée. Cependant, M. Salentiny n'apprenait rien à Berlin qui les confirmât ; le projet de former une société était nié ; persuadé qu'il pouvait exister quelque malentendu, j'écrivis de nouveau, le 10 avril, au correspondant de Bruxelles pour avoir des éclaircissements, dans les termes suivants : « Je n'ai pas pu parvenir à avoir des données positives au sujet des projets sur lesquels vous m'avez donné des renseignements. M. Salentiny a fait toutes les démarches à Berlin pour obtenir les éclaircissements, il n'a pas réussi. Les personnes qui devaient savoir quelque chose ont nié. M. le baron Nothomb s'est même prononcé très fortement contre la combinaison de l'exploitation de nos chemins de fer par une société formée d'éléments allemands sous les auspices de M. de Bismarck ; il la considère comme plus défavorable au pays que l'exploitation par la commission de Strasbourg ; toute l'affaire se réduit-elle à une rouerie, à une intrigue, je serais curieux de le savoir. En vous remerciant de vos communications, je viens vous prier de ne rien négliger, si vous en avez l'occasion, pour connaître les intentions de ceux qui ont mis en avant les projets mystérieux qui nous ont sérieusement préoccupés ces jours derniers. »

Le correspondant me répondit le 12 avril : « Je suis en possession de votre honorée lettre d'avant-hier. Je ne puis croire à l'existence de roueries ou d'intrigues. Il n'a jamais été question d'une compagnie sous les auspices de M. de Bismarck, et, posé ainsi, le fait devait être nié par tout le monde, y compris M. Bleichröder lui-même. J'ai vu toute la correspondance de ce dernier, depuis janvier jusqu'à la fin de mars. A tort ou à raison, il a de nouveau eu confiance dans la possibilité d'une compagnie d'exploitation, peu de jours avant l'arrivée à Berlin de nos plénipotentiaires. A la date du 18 mars, je crois, il écrivit : Mein Freund ist noch nicht zurück (ce qui s'appliquait à M. de Bismarck), et il ajoutait qu'il comptait voir les délégués luxembourgeois dès leur arrivée. »

» Le 22 mars il dit que malgré les instances de M. Nothomb il n'a pu les voir et que tout était fini. Il importe donc de savoir, si nos plénipotentiaires ont été invités, oui ou non, à voir M. Bleichröder ; le nœud de la question est là et non dans l'opinion de M. Nothomb, qui est trop vieux diplomate pour se mettre en opposition avec M. de Bismarck, qui pouvait d'ailleurs fort bien avoir été d'accord avec M. Bleichröder, puisqu'il était chargé d'engager nos délégués à le voir, et avoir tenu à M. Bleichröder le langage que vous me citez, attendu qu'au point de vue financier l'exploitation de nos chemins de fer par la Betriebscommission est plus avantageuse au pays que celle d'une compagnie particulière ; mais au point de vue politique, c'est une autre affaire. Il nous sera facile de savoir, si l'invitation précitée a été faite à nos plénipotentiaires ou non. Dans l'affirmative, mes renseignements étaient exacts, et dans la négative M. Bleichröder aura pris ses désirs pour des réalités. »

Le fait qui devait prouver l'exactitude des renseignements donnés par le correspondant de Bruxelles s'était réellement passé : j'en fus informé par nos négociateurs après la date de la lettre que je viens de reproduire. M. Nothomb, comme je l'ai déjà dit, fit deux fois connaître à ces derniers le désir de M. Bleichröder de les voir, sans être écouté ; nous devons même croire qu'il insista, comme l'avance le correspondant de Bruxelles, qui n'a sans doute pas été moins bien instruit sur cette circonstance que sur tout le reste. D'après mes renseignements, c'est bien par le fait de M. Jurion qu'on ne vit pas le célèbre banquier, comme le désiraient ses collègues. Pourquoi ne le voulait-il pas ? Il s'agissait de faire une démarche qui coûtait fort peu ; il n'y avait absolument rien à risquer en la faisant ; il devait être curieux, semble-t-il, de connaître les communications qu'avait à faire un homme dont les relations intimes avec le Gouvernement allemand étaient connues, sauf à en faire ensuite tel cas qu'il appartiendrait ; je ne sais qui n'aurait pas montré de l'empressement après la dépêche du 21 mars, à répondre à l'invitation de M. de Bleichröder. Est-ce par indifférence qu'on a négligé une excellente occasion de s'éclairer sur des projets de la plus haute importance pour le pays ? S'il en était ainsi, on aurait mérité le blâme le plus sévère ; mais il est

impossible d'admettre qu'on a agi par indifférence. On avait un motif pour ne pas voir M. Bleichröder. Quel est-il ? Il ne se trouve assurément pas dans le désir de se conformer aux instructions du Gouvernement. Quand on considère la manière leste avec laquelle ont été expédiés, d'abord le consentement à l'exploitation de nos chemins de fer par le Gouvernement allemand, ensuite la présentation du projet de traité à conclure, il n'est pas impossible de deviner le mobile par lequel on a été guidé en prenant la plus inconcevable détermination. Je connais même des pièces qui mettent sur la voie ; quel que soit le mobile, il est détestable.

En présence des faits que je viens d'exposer et des documents que je viens de produire, qui dira que M. Jurion est à l'abri des plus graves reproches ; qui affirmera que le Gouvernement n'aurait pas pu obtenir que nos chemins de fer fussent exploités par une Compagnie à des conditions raisonnables, but de ses efforts pendant de longues et pénibles négociations, objet des vœux de tout le pays ; qui osera parler encore de la comédie de 1872 et soutenir que je n'ai pas sincèrement, honnêtement, poursuivi un résultat qui pouvait être obtenu !

Je n'écris pas ces lignes sans émotion ; elles me rappellent les pénibles impressions, les amères déceptions que mes collègues et moi nous avons éprouvées, à l'arrivée de ces dépêches de Berlin qui nous annonçaient coup sur coup des faits accomplis d'une manière inattendue, par lesquels étaient anéanties des espérances dont la réalisation eût été accueillie avec enthousiasme par les Luxembourgeois ; ces lignes me rappellent encore les difficiles épreuves que j'ai subies en laissant accumuler contre moi tous les genres d'imputations malveillantes, sans prendre contre ceux qui m'accusaient, le rôle d'accusateur comme je le pouvais ; mais elles éveillent aussi le souvenir de la confiance dans ma loyauté dont on n'a pas cessé de me donner des témoignages, malgré tout ce qui a été tenté pour l'ébranler. J'en exprime ma reconnaissance à mes concitoyens.

Luxembourg, juin 1878.

L.-J.-E. SERVAIS.

